



Mairie de Valigny

15, route d'Ainay - 03360

Tél: 04.70.66.60.77

Courriel: mairie-valigny03@wanadoo.fr

DELIBERATION

Séance du 29 Novembre 2019

L'an Deux Mil dix-neuf, le vingt-neuf Novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de VALIGNY, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel RENAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mrs Alain BECQUART, Aimé CHEMINOT, Bernard CHORGNON, Franck DEUSS, Francis LEBLANC, Jean-Claude MINARD, Daniel RENAUD, Mmes Corinne TIERCE, Isabelle PLAIDY.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Mr Alain LE GOFF.

POUVOIRS :

- Mr Alain LE GOFF donne pouvoir à Mr Daniel RENAUD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Francis LEBLANC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la visite des agents du Conseil Départemental pour le recensement des chemins ruraux à préserver et à cette occasion, un inventaire complet a été réalisé.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les objectifs du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR) et expose l'intérêt de l'inscription au plan pour la sauvegarde des chemins ruraux.

Vu les délibérations du conseil municipal 16 mai 1986, 20 mai 2005, 13 janvier 2006 et 20 avril 2018 et après avoir pris connaissance de la liste des chemins inscrits au PDIPR à ce jour et de leur localisation, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable à la demande de modification du PDIPR,
 - s'engage conformément aux dispositions de la loi du 22 juillet 1983, abrogée par l'ordonnance du 18 septembre 2000, à conserver le caractère public et ouvert des chemins inscrits. En cas de suppression ou de changement d'affectation d'un chemin faisant partie d'un itinéraire, il proposera, après avis du Conseil Départemental, un chemin ou itinéraire de substitution équivalent
 - au titre de la protection des chemins ruraux et après consultation des précédentes délibérations, le Conseil Municipal :
 - demande la conservation au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
- 1- chemin rural de Bonneau

Inscription au PDIPR des Derniers chemins ruraux

- 2- chemin rural de Goule
 - 3- chemin rural de Bardais au Plaid
 - 4- chemin vicinal ordinaire n° 7 de la Tuilerie aux Sablons
 - 5- chemin rural du Roquet à Carat
 - 6- chemin rural dit de Font-Jean
 - 7- chemin rural dit de la Rouesse Tremblaix
 - 8- sentier reliant les berges à la RD 14
 - 9- chemin de la Rigole
 - 10- chemin des Colombières
 - 11- chemin du Moulin d'Auron
 - 12- chemin rural des Landes à la Croix Charnay
 - 13- chemin de l'Hermitage aux Boulats
 - 14- chemin rural dit des Bruyères des Vrines
 - 15- chemin rural des Vrines à la Croix Charnay
 - 16- chemin du Puits Renard à Font-Jean
 - 17- chemin de Furot
 - 18- chemin de Dardennes
 - 19- chemin des Bruyères de Valigny
 - 20- chemin rural dit des Queudres
 - 21- chemin de la Perrière
 - 22- chemin rural des Ormes
 - 23- chemin de la carrière
 - 24- sentier de la Tuilerie
 - 25- chemin rural des Goberelles
 - 26- chemin du Pied de l'Ombre au Génipicochon
 - 27- chemin des Grandes Bruyères
 - 28- chemin rural dit de Travers
 - 29- chemin rural dit des Communaux de la Bruyère
 - 30- chemin de la Cachetière à la Roderie
 - 31- chemin du Roquet à la Roderie
 - 32- chemin rural dit des Ours
 - 33- chemin rural dit de la Montée
 - 34- chemin du Breurat
 - 35- chemin rural dit de Chauvet
 - 36- chemin du Petit Bois
 - 37- chemin des petites bruyères
 - 38- chemin du Roquet aux grandes bruyères
- demande l'inscription au PDIPR des chemins ruraux ou chemins communaux reportés sur la carte annexée :
- 39- chemin des Malveniers
 - 40- chemin dit Bigouret
 - 41- chemin dit de la rue du Chien
 - 42- chemin du Champ Chalot
 - 43- chemin dit du cimetière
 - 44- chemin dit du lieu Jamet

Toute délibération antérieure et traitant de l'actualisation du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est réputée caduque.

Mr le Maire informe le conseil municipal, qu'une demande de location à usage mixte, professionnel et habitation principale, concernant l'appartement du 1er étage situé « 2 route des sablons » a été déposée.

Ce loyer est révisable annuellement, en prenant en compte l'indice de référence des loyers » du 3ème trimestre, publié par l'INSEE. Un mois de dépôt de garantie sera demandé à la signature du bail.

Location appartement « 2 Route des sablons »

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour louer cet appartement à compter du 21 octobre 2019 pour un loyer de 300 € mensuel et autorise Mr le Maire à signer le contrat de location avec les intéressés et tous documents s'y rapportant.

Actuellement la mise à jour du site internet communal et celle du panneau numérique est réalisée par un élu. Ce dernier gère également le pilotage informatique de la chaufferie.

La commune se doit d'être autonome sur l'ensemble de cette gestion avant les prochaines élections.

Pour cela, Mr le Maire propose au conseil municipal que cette gestion soit prise en charge par la mairie.

La charge de travail est estimée à 5h par semaine.

Pour ce faire, plusieurs possibilités sont à étudier :

- *Soit une augmentation du temps de travail du poste de l'adjoint administratif de la mairie,*
- *Soit une diminution du temps d'ouverture de l'agence postale et création d'un poste de 5h*
- *Soit faire appel à un sous-traitant.*

Augmentation temps De travail du poste de Secrétariat de mairie

Après débat, le conseil municipal décide d'opter pour l'augmentation du temps de travail du poste de l'adjoint administratif de la mairie et charge Mr le maire de faire les démarches nécessaires.

L'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil au comptable non centralisateur du Trésor, qui correspond aux prestations de conseil et d'assistance apportées dans les domaines budgétaires, comptables et financiers.

Suite au départ de Mr Andriot, au cours de cette année, il convient de déterminer le taux à appliquer sur l'indemnité de conseil à verser à Mme Allier la Trésorière Principale.

Indemnité de conseil Comptable du Trésor

Après délibération, le conseil municipal décide d'octroyer une indemnité de conseil à taux plein (100%) pour la durée du mandat.

Mr le Maire informe le conseil municipal que, suite à la restructuration du réseau de chemins de randonnée par la communauté de communes du Pays de Tronçais, en concertation étroite avec les communes, il convient d'identifier les rôles respectifs.

Il convient de mieux encadrer l'exercice de cette compétence, par la communauté de communes, en s'appuyant sur un procès-verbal qui établit :

**Mise à disposition des
Sentiers de randonnées
A la Communauté de
Communes
Du Pays de Tronçais**

- La description physique du chemin,
- La nature des chemins concernés,
- La nature des travaux.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des sentiers de randonnées dans le cadre de transfert de compétence « Tourisme » à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

Mr le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération afin de verser la subvention attribuée à l'ARECABE.

**Délibération modificative
ARECABE**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide la modification suivante :

- 6532 frais de mission : -100 €
- 6574 Subvention de fonctionnement aux associations : + 100 €

**Compte rendu des
Commissions**

Mr Francis Leblanc informe le conseil municipal :

- de la mise à disposition d'un fascicule concernant les chemins de randonnées,
- de la mise en circulation d'un bus numérique : la Bourbon'Net. Ce véhicule équipé d'un accès gratuit à Internet, sillonne les routes départementales depuis le 28 octobre 2019, pour accompagner les habitants dans leurs démarches administratives en ligne et les familiariser avec les outils numériques.

Mr le Maire informe le conseil municipal de la prochaine mise en place d'une maison des services au public itinérante, par la communauté de communes du Pays de Tronçais. C'est un service public qui viendra à la rencontre des habitants du Pays de Tronçais

Mr Jean-Claude Minard informe le conseil municipal que les travaux de voirie sont achevés.

Mme Isabelle Plaidy donne le compte rendu de la réunion du Centre Social de Lurcy Lévis. Elle précise :

- qu'une étude est en cours pour l'achat d'un véhicule destiné à leurs actions sociales,
- qu'un projet social est en cours d'élaboration. Il se décline autour de 2 axes ; lutter contre l'isolement (social, géographique, numérique...) et des actions de prévention (aide à la parentalité, soutien à la réussite scolaire, aide au budget, etc...)